

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 84 (1958)  
**Heft:** 17

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

**ORGANE OFFICIEL**

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes  
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)  
de la Section genevoise de la S.I.A.  
de l'Association des anciens élèves de l'E.P.U.L. (Ecole polytechnique  
de l'Université de Lausanne)  
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole  
polytechnique fédérale de Zurich)

**COMITÉ DE PATRONAGE**

Président: J. Calame, ing. à Genève  
Vice-président: † G. Epitoux, arch. à Lausanne  
Membres:  
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.  
Genève: Cl. Grosgrün, arch.; E. Martin, arch.  
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.  
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.  
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.; E. d'Okolski, arch.;  
Ch. Thévenaz, arch.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

de la Société anonyme du « Bulletin technique »  
Président: A. Stucky, ing.  
Membres: M. Bridel; R. Neeser, ing.; P. Waltenspuhl, arch.  
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

**RÉDACTION**

D. Bonnard, ing.  
Rédaction et Edition de la S. A. du « Bulletin technique »  
Tirés à part, renseignements  
Adresse: Case Chauderon 473, Lausanne

**ABONNEMENTS**

1 an . . . . .	Suisse Fr. 26.—	Etranger. . . . .	Fr. 30.—
Sociétaires . . . . .	» » 22.—	» . . . . .	» 27.—
Prix du numéro . . . . .	» » 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,  
N° II. 57 75, Lausanne.  
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements  
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,  
Lausanne

**ANNONCES**

Tarif des annonces:  
1/1 page . . . . . Fr. 275.—  
1/2 » . . . . . » 140.—  
1/4 » . . . . . » 70.—  
1/8 » . . . . . » 35.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.  
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

**SOMMAIRE**

Concours de projets pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montreux-Centre.  
Concours de projets pour la construction d'un bâtiment scolaire à Montreux-Clarens.  
Concours de projets pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un dépôt central à Morges, pour la Compagnie  
Vaudoise d'Electricité.  
Bibliographie. — Carnet des concours. — Documentation générale.

## CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE A MONTREUX-CENTRE

**Extraits du règlement et du programme du concours**

Etaient admis à participer, tous les architectes reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés ou propriétaires d'un bureau dans le cercle de Montreux et les architectes originaires de Montreux domiciliés en Suisse.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé comme suit :

MM. Marcel Maillard, architecte, *président*; C. Jaccottet, architecte; A. Chappuis, architecte; V. Dentan, directeur des Ecoles; E. Jaccoud, municipal maisonneur; *suppléants*: MM. C. Chométy, ingénieur; J.-P. Schneider, notaire, secrétaire de la Commission scolaire.

Le jury disposait d'un montant de 8500 fr. pour primer les quatre meilleurs projets.

Les locaux à prévoir étaient les suivants :

1. *Groupe scolaire* : 3 salles de classe pour 36 élèves; 1 salle de couture; 1 salle de projections; 1 salle de dessin; 1 salle de gymnastique et de rythmique.

2. *Direction des écoles* : 1 bureau pour la Direction des écoles; 1 bureau de secrétariat pour quatre employés avec réception.

3. *Locaux annexes*.

4. *Bibliothèque enfantine « Le Bouquin d'Or »* : entrée, vestibule, bibliothèque et salle de lecture.

5. *Préau. Accès, jardin.*

6. *Sous-sol* : Abri PA, chauffage.

**Extraits du rapport du jury**

Neuf concurrents ont, dans les délais prescrits, livré un projet complet admis au jugement.

Le jury a tenu deux séances pour procéder à l'examen approfondi des projets et à leur classement.

Procédant par élimination, le jury élimine trois projets au cours d'un premier tour et le jury décide de faire une critique détaillée des projets restants.

Après ce deuxième tour, le jury écarte deux projets.

Sur la base des critiques qui précèdent, le jury établit alors le classement définitif et répartit les prix de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 2800 fr. au projet « Maxima-Lux », M. Louis Dumas (collaborateur: M. Hermann Schmid).  
2<sup>e</sup> prix : 2200 au projet « Phi », M. Jean Wolf.  
3<sup>e</sup> prix : 2000 fr. au projet « A B C », M. W. Diedrichs.  
4<sup>e</sup> prix : 1500 fr. au projet « Babar », M. Léo Koschevnikov.

Le jury déclare toutefois que le projet « Maxima-Lux » ne justifie pas l'attribution du mandat d'exécution.

(Suite page 283)

L'implantation générale est bonne, sous réserve de la distance entre le bâtiment des classes et le collège existant.

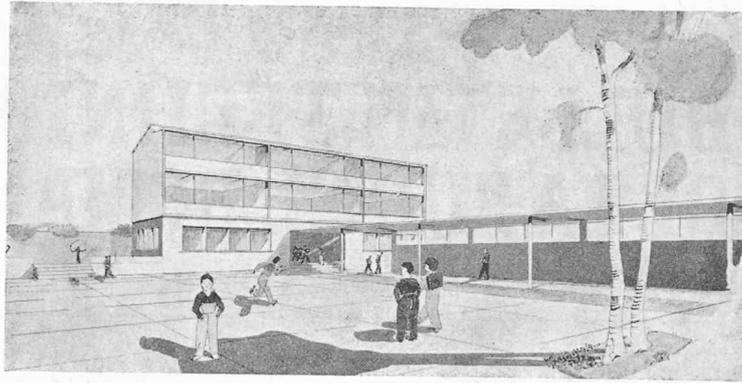
L'entrée est bien disposée et l'accès sur la rue d'Etraz est possible en ajoutant une protection sur le trottoir.

Le préau est très bien dégagé, quoique situé sur des niveaux différents.

**Orientation, insolation :** L'éclairage bilatéral des salles de classes est une bonne solution dans ce terrain. L'éclairage complémentaire orienté à l'ouest en toiture est tout à fait superflu.

Bonne disposition des locaux. On relève en particulier l'entrée indépendante et la salle d'attente de la Direction et du Secrétariat ainsi que les surfaces réservées pour la bibliothèque. Les relations intérieures sont bonnes, mais trop exigües. L'avant-corps nord ne correspond pas en plan et en élévation.

**Composition architecturale :** Volume compliqué inutilement par l'élévation trop importante de la salle de gymnastique et le préau couvert. Tous les bâtiments seraient mieux adaptés au terrain s'ils étaient plus enterrés. Ce défaut est particulièrement sensible en ce qui concerne la salle de gymnastique. Les façades sont simples, mais manquent d'étude. L'éclairage de la salle de gymnastique côté préau



**1er prix**

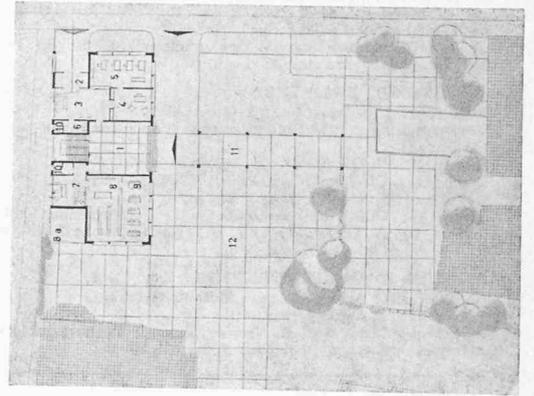
Projet « Maxima-Lux ».  
M. Louis Dumas,  
architecte ;  
collaborateur :  
M. Hermann Schmid.



Plan-masse 1 : 2500.



1er étage.



Rez-de-chaussée 1 : 1000.

est inutile et ne figure d'ailleurs pas sur la perspective.  
Cube : très réduit.

L'implantation générale est bonne en principe, mais trop proche des bâtiments existants, en particulier celle des escaliers de l'avant-corps. La façade sud-est est bien dégagée en bordure de la rue d'Etraz.

L'accès par la rue d'Etraz n'est pas désirable sous cette forme.

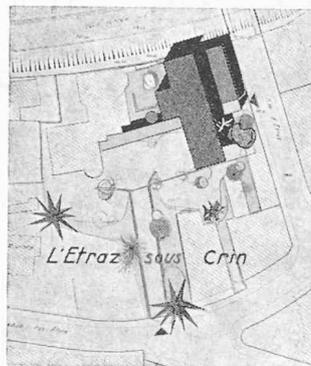
Les préaux sont groupés, mais partiellement dans l'ombre. Solution intéressante pour le préau couvert.

L'orientation des salles de classes est bonne avec dégagement suffisant au sud-est. En revanche, le parti adopté nuit considérablement à l'insolation des classes existantes.

La disposition des locaux est, en général, satisfaisante ; par contre, la disposition et l'emplacement des W.-C. sont mauvais. Escaliers trop importants et trop proches du bâtiment existant, accès à la salle de gymnastique mal compris. Heureuse disposition pour leçons de dessin en plein air.

**Composition architecturale** bonne, façades schématiques, volume agréable, mais trop haut. Manque de concordance entre les plans, élévation et perspective.

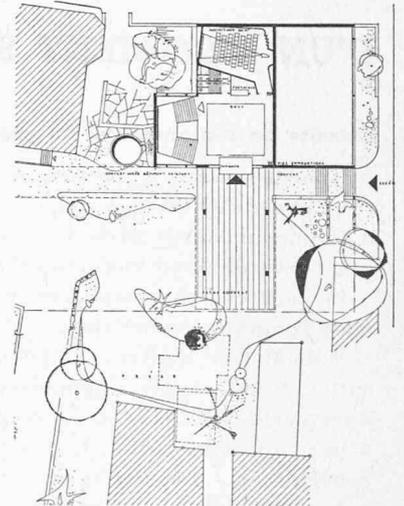
Cube : très largement au-dessus de la moyenne.



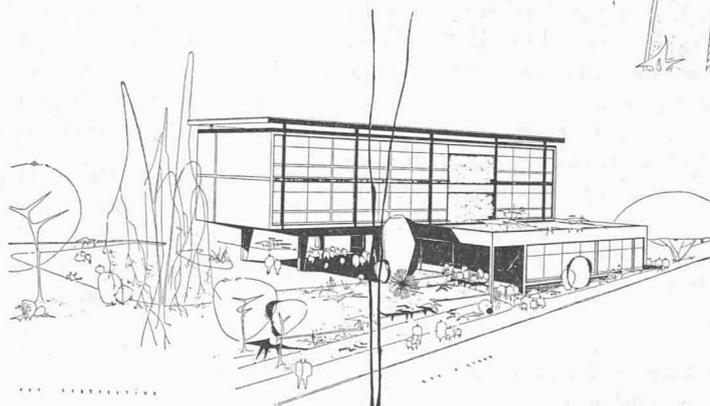
Plan-masse 1 : 2500.



1er étage.



Rez-de-chaussée 1 : 1000.



**2e prix**

Projet « Phi ».  
M. Jean Wolf,  
architecte S.I.A.

### 3e prix

#### Projet « ABC ».

M. W. Diedrichs, architecte.

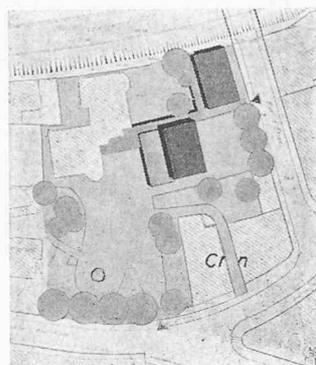
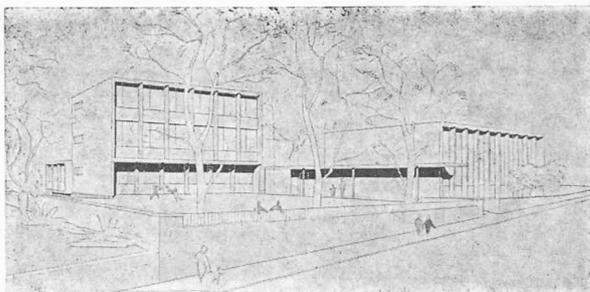
L'implantation générale pèche par une trop grande proximité du bâtiment des classes par rapport au collège existant.

Accès satisfaisant, sauf l'escalier sur la rue d'Etraz, qui n'est pas désirable.

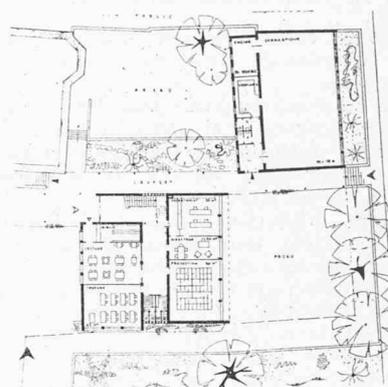
Le compartimentage des préaux est intéressant mais entraîne l'inconvénient du manque d'ensoleillement pour deux des préaux.

L'orientation est favorable. Ce projet représente une tentative intéressante d'orientation sud-est, avec une bonne distance par rapport aux bâtiments situés à la rue d'Etraz.

Bonne disposition des locaux, entrée principale trop étriquée, dégagements en général insuffisants, W.-C. et vestiaires insuffisants, escaliers d'accès au 1<sup>er</sup> étage impraticables, mauvaise disposition des W.-C. et vestiaires de la



Plan-masse 1 : 2500.



Rez-de-chaussée  
1 : 1000.

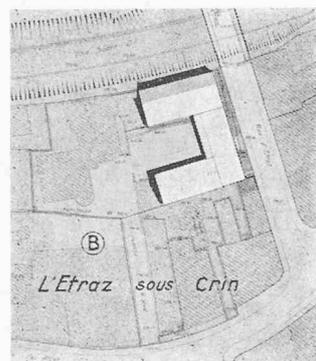
### 4e prix

#### Projet « Babar ».

M. Léo Koschevnikov,  
architecte S.I.A.

L'implantation générale est mauvaise : trop grande utilisation du terrain créant une cour intérieure fermée quasiment de tous côtés. Les constructions projetées sont trop proches des bâtiments existants.

Les entrées dans les bâtiments sont bien distribuées, mais l'accès principal aux escaliers côté rue d'Etraz n'est pas désirable.



Plan-masse 1 : 2500.

La surface disponible pour les préaux est insuffisante. Le préau est mal ensoleillé.

L'orientation des classes, principalement à l'ouest mais avec un complément d'éclairage à l'est, est admissible. On relève que, dans ce projet, les salles de classes n'auront pas d'ombre portée, le bâtiment parallèle à la rue d'Etraz étant de faible hauteur. La vue des classes est gênée par la construction trop élevée du bâtiment de la salle de gymnastique. L'éclairage principal de la salle de gymnastique devrait être sur la face ouest et l'éclairage secondaire sur la face est. De plus, cette salle devrait être enfoncée dans le terrain.

La disposition des salles est bonne, sous réserve de la salle de couture, qui aurait avantage à prendre la place de la salle de projections et sous réserve également de la salle de gymnastique et de ses vestiaires. Les relations intérieures sont bonnes.

La composition architecturale est mal équilibrée et les façades sans intérêt. Cube : moyen.

tion à son auteur et qu'aucun des projets présentés n'entre en ligne de compte pour l'exécution.

Le jury se plaît à reconnaître que les concurrents se sont efforcés d'apporter une solution à un problème rendu difficile par l'exiguïté du terrain, la présence d'un bâtiment scolaire à proximité et l'existence de bâtiments locatifs en ordre contigu au sud-est, le long de la rue d'Etraz. Le résultat du concours n'a pas répondu pleinement à l'attente de l'organisateur. Le concours a apporté deux solutions distinctes d'implantation et d'orientation des classes, qui méritent d'être développées :

- éclairage bilatéral avec implantation du bâtiment à l'angle nord-est du terrain, laissant un large dégagement ensoleillé pour les préaux ;
- orientation sud-est avec implantation du ou des bâtiments parallèlement à la rue d'Etraz.

En conséquence, le jury conseille à l'organisateur de demander aux auteurs des projets ayant obtenu les deux premiers prix de présenter une nouvelle étude qui tienne compte des observations consignées dans le présent rapport. La surface du terrain étant petite, l'organisateur aurait intérêt à modérer si possible le programme de la construction projetée.

# CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MONTREUX-CLARENS

## Extraits du règlement et du programme du concours

Etaient admis à participer, tous les architectes reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés ou propriétaires d'un bureau dans le cercle de Montreux et les

architectes originaires de Montreux domiciliés en Suisse.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé comme suit :

### 1er prix

Projet « Gai-Clarens ». M. W. Diedrichs, architecte.

L'implantation est bonne. Il est regrettable que le concurrent n'ait pas utilisé la partie du terrain nord-ouest pour en faire une place de jeux.

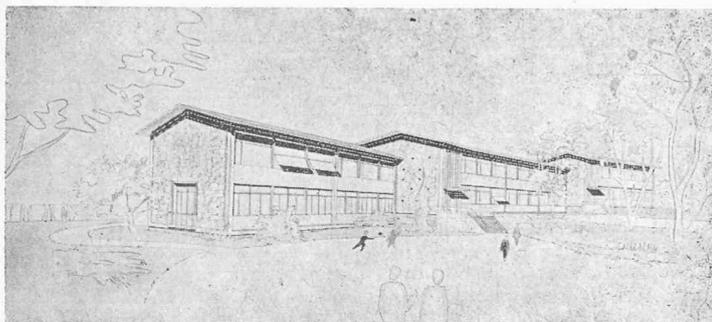
Les accès sont bons, ainsi que la disposition des entrées.

Le préau et les aménagements extérieurs sont bons.

L'orientation est bonne, malheureusement les décrochements des bâtiments portent ombre les uns sur les autres.

La réalisation par étapes est facile.

Organisation intérieure, disposition des locaux : Bonnes relations intérieures, circulation claire. Réserve faite cependant pour le dégagement sur les entrées nord-ouest et accès aux W.-C. situés à mi-étage pour certaines classes. Ecole ménagère bien orientée et bien éclairée, mais la disposition ne donne pas entière satisfaction. L'appartement du concierge manque d'un accès indépendant. Sous-sol très développé.

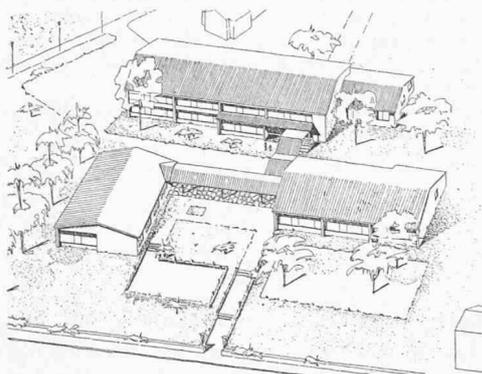


Composition architecturale : On regrette que les façades ne reflètent pas la composition du plan. Les façades nord ne donnent pas entière satisfaction. Il ne faut pas ignorer les complications de toitures qu'entraîne la disposition du plan.

Cube : élevé.



Plans à rez-de-chaussée. Echelle 1 : 1000. ↑↓



### 2e prix

Projet « Domino ». M. Pierre Vincent, architecte.

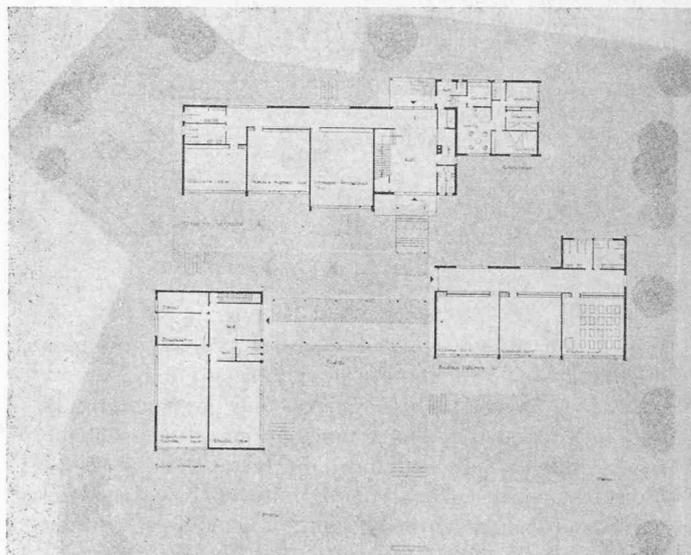
L'implantation est acceptable en principe, mais ne tient pas compte des dominantes existantes. De plus, les bâtiments sont trop serrés les uns par rapport aux autres.

Les accès divisent la parcelle et séparent les groupes et leurs préaux. La liaison couverte entre les bâtiments coupe le terrain en deux de manière défavorable et porte ombre dans les deux sens sur une grande partie du préau principal.

Les étapes sont très bien définies et facilement réalisables, sans aucune perturbation sur les édifices construits.

L'orientation plein-sud est difficilement admissible, étant donné la profondeur des classes. Le logement du concierge est bien placé.

L'organisation générale est bonne. Le groupement des



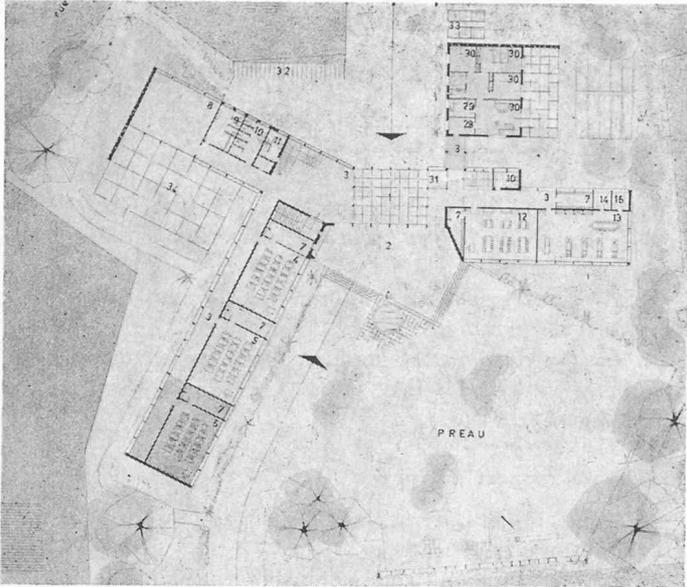
classes est bon. Les vestibules avec vestiaires sont étroits.

La disposition de la salle de rythmique et projections n'est pas heureuse. On regrette le manque d'indications pour l'aménagement de l'école ménagère. Dans son ensemble, cette dernière école manque d'étude. Relations intérieures convenables.

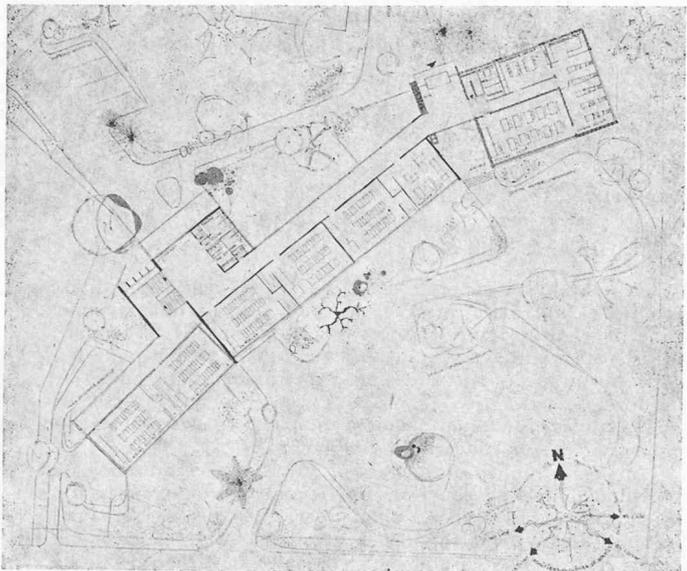
Composition architecturale :

Architecture traitée simplement et sans prétentions.

Cube : élevé.



Plans à rez-de-chaussée. Echelle 1 : 1000. ↑ ↓



### 3e prix

Projet « Etapes ». M. Louis Dumas, architecte. Collaborateur : M. Hermann Schmid.

L'implantation est compliquée. Les accès sont clairs et bien compris. Les préaux sont bien séparés et vastes.

L'orientation sud-est est favorable pour les salles de classes, l'orientation sud est bonne pour l'école ménagère. La salle de rythmique est moins bien placée et mal ensoleillée, comme l'appartement du concierge. L'éclairage supplémentaire en toiture est superflu et complique inutilement la construction. Les étapes sont bien résolues.

L'organisation, la disposition des locaux sont convenables. L'école ménagère est bien comprise, sous réserve de la buanderie au sous-sol. Un étendage est prévu à côté de la buanderie. Le réfectoire et la cuisine ne sont pas étudiés. Les liaisons sont bonnes, toutefois l'escalier principal est trop excentrique, surtout pour les classes à construire en 3<sup>e</sup> étape. Volume acceptable côté préau, mais solution compliquée pour les parties ouest et nord. Cube : très élevé.

### 4e prix

Projet « Boomerang ». M. Jean Wolf, architecte S.I.A.

On remarque une très grande similitude entre ce projet et le projet « Gai-Clarens ». Les critiques formulées pour « Gai-Clarens » sont valables en grande partie pour le projet « Boomerang ». Cependant, on relève la mauvaise implantation représentant des mouvements de terre aussi considérables qu'inutiles. Les salles de rythmique et de travaux manuels en excavation sont inadmissibles, de même que l'accès dès la rue de Jaman par un chemin à forte rampe. La construction de la 3<sup>e</sup> étape est difficile et ne pourra pas se faire sans inconvénients sérieux. Manque de franchise dans la division des blocs en plan et en façade. L'école ménagère est bien comprise en général. On regrette cependant la position de la buanderie au sous-sol.

Composition architecturale : Volume trop rigide et expression discutable des façades. Cube : réduit.

MM. Marcel Maillard, architecte, président ; C. Jacquot, architecte ; A. Chappuis, architecte ; V. Dentan, directeur des Ecoles ; E. Jaccoud, municipal, directeur des travaux ; suppléants : MM. C. Chométy, ingénieur ; J.-P. Schneider, notaire, secrétaire de la Commission scolaire.

Le jury disposait d'un montant de 9 500 fr. pour primer les quatre meilleurs projets.

Les locaux à prévoir étaient les suivants :

1. Groupe scolaire : 3 salles de classe pour 36 élèves ; 1 salle de couture ; 1 salle pour petits travaux manuels ; 1 salle de rythmique et projections ; W.-C. et vestiaires.

2. Ecole ménagère : 1 salle d'études ; 1 réfectoire ; 1 cuisine (le réfectoire et la cuisine pouvaient éventuellement être groupés) ; buanderie, vestiaires et W.-C. ; locaux annexes pour dépôts, abris PA.

3. Bâtiment pour une extension future de 2 ou 3 salles de classe et 1 logement de concierge de 4 chambres.

L'exécution devait pouvoir se faire par étapes, avec faculté pour la commune de commencer par le groupe scolaire ou l'école ménagère.

### Extraits du rapport du jury

Sept concurrents ont, dans les délais prescrits, livré un projet complet admis au jugement.

Le jury a tenu deux séances pour procéder à l'examen approfondi des projets et à leur classement.

Au cours d'un premier tour, le jury élimine deux projets et décide de faire une critique détaillée des projets restants :

Sur la base de ces critiques, le jury élimine un troisième projet puis établit le classement définitif et la répartition des prix de la manière suivante :

1<sup>er</sup> prix : 3500 fr. au projet « Gai-Clarens », M. W. Diedrichs.

2<sup>e</sup> prix : 2500 fr. au projet « Domino », M. Pierre Vincent.

3<sup>e</sup> prix : 2000 fr. au projet « Etapes », M. Louis Dumas (collaborateur: M. Hermann Schmid)

4<sup>e</sup> prix : 1500 fr. au projet « Boomerang », M. Jean Wolf.

Le jury propose d'attribuer l'exécution à l'auteur du projet classé en premier rang, moyennant quelques remaniements tenant compte des observations formulées par le jury.

# CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ADMINISTRATIF ET D'UN DÉPÔT CENTRAL, à Morges, pour la Compagnie Vaudoise d'Electricité

## Extrait du règlement et programme du concours

Ce concours était réservé aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud, d'origine suisse, domiciliés ou propriétaires d'un bureau avant le 1<sup>er</sup> janvier 1956 dans les districts de Nyon, Rolle, Morges, Aubonne et Cossonay.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de MM. Paul Nerfin, président du Conseil d'administration de la CVE, président ; Ernest Bussy, directeur de la CVE, vice-président ; Charles Brugger, Claude Jaccottet et Marcel Maillard, architectes ; suppléants : MM. Robert Golay, ingénieur en chef de la CVE, et René Keller, architecte.

Le jury disposait d'un montant de 15 000 fr. pour primer les quatre ou cinq meilleurs projets.

Le programme demandait de prévoir, sur la propriété que la CVE possède à Morges-Saint-Jean, un nouveau bâtiment destiné à assurer les besoins du dépôt central et du siège du 2<sup>e</sup> réseau.

Les locaux à prévoir étaient les suivants :

A. *Service du dépôt central* : magasins, ateliers, compteurs, bureaux.

B. *Service d'exploitation du réseau* : administration, personnel de montage.

C. *Locaux communs* et garages, deux appartements, chaufferie, caves, abri PA., etc.

D. *Dépôts extérieurs*.

## Extrait du rapport du jury

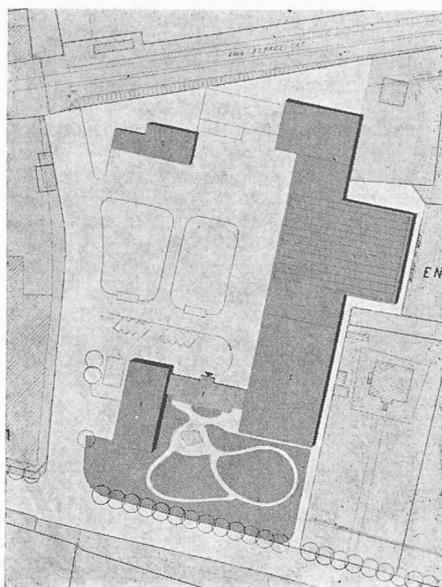
Quatorze projets, livrés dans les délais prescrits ont été admis au jugement.

Le jury a tenu cinq séances pour procéder à l'examen approfondi des projets et à leur classement.

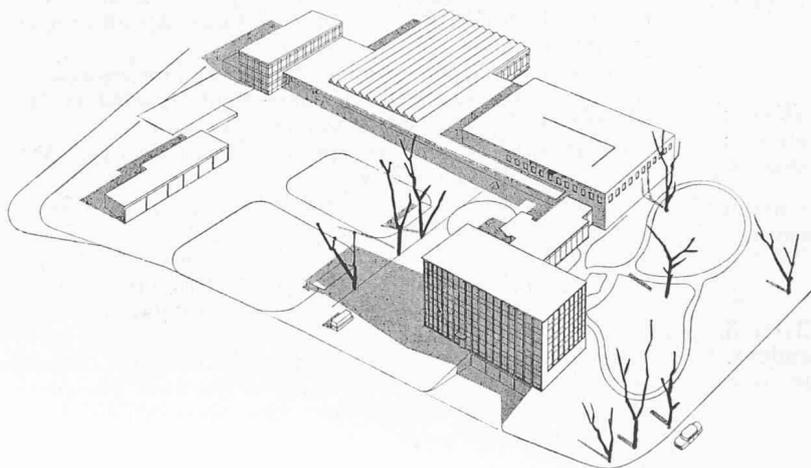
Le jury élimine quatre projets au cours d'un premier tour, trois projets au cours d'un deuxième tour, et deux projets au cours d'un troisième tour.

Le jury fait ensuite la critique détaillée des cinq projets restant en présence.

(Suite page 288)



Plan-masse.  
Echelle 1 : 2500.



## 1<sup>er</sup> prix

Projet « CVE 1958 ». M. Marc Piccard, architecte F.A.S.-S.I.A., Saint-Sulpice.

L'implantation générale est bonne et les accès sont bien étudiés. L'auteur a réservé, au sud des bâtiments, une zone de verdure importante et très appréciée. Il est regrettable, cependant, qu'il n'ait pas prévu, au moins pour les piétons, un accès au sud-ouest, à travers cette zone de verdure.

Les entrées sont bien disposées et bien séparées, en particulier en ce qui concerne les logements.

L'organisation des magasins, ateliers, compteurs et bureaux donne satisfaction et répond aux exigences du programme. On relève, en particulier, que tous les bureaux, bien que clairement séparés, sont situés au 1<sup>er</sup> étage.

Les relations horizontales et verticales sont bien conçues. Il en résulte qu'aucun ascenseur n'est nécessaire pour les bureaux et pour le service en général.

On déplore la position des garages privés, qui crée une fosse sur une façade importante du bâtiment.

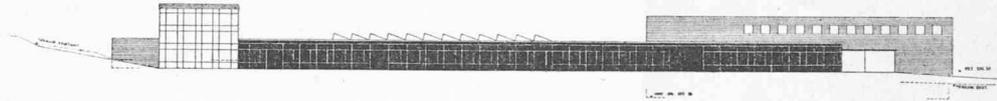
La composition générale est très bonne et l'aspect extérieur agréable.

Le volume de construction est réduit. Les possibilités de location des appartements sont excellentes.

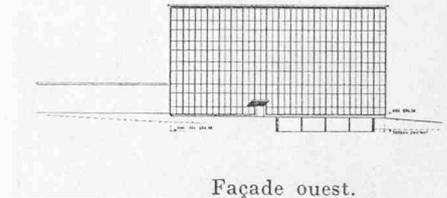
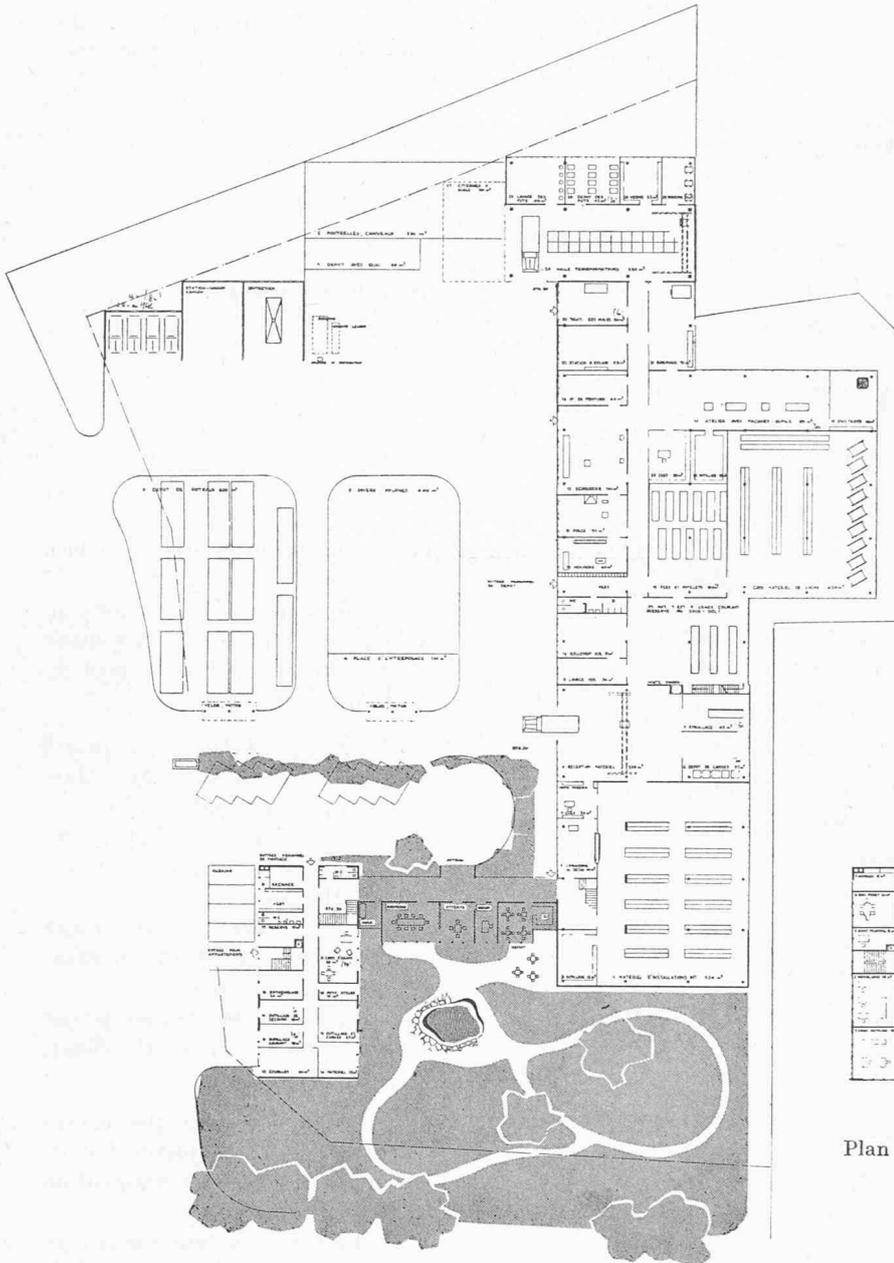
Façade est.



Façade ouest.

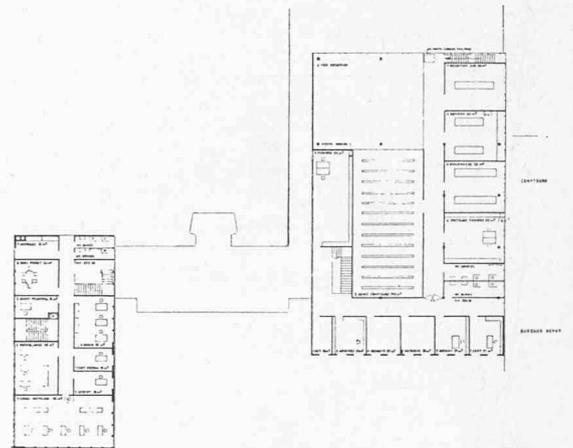


Plan du rez-de chaussée.



Façade ouest.

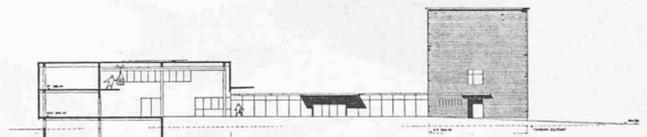
Echelle des plans et façades :  
1 : 1000.



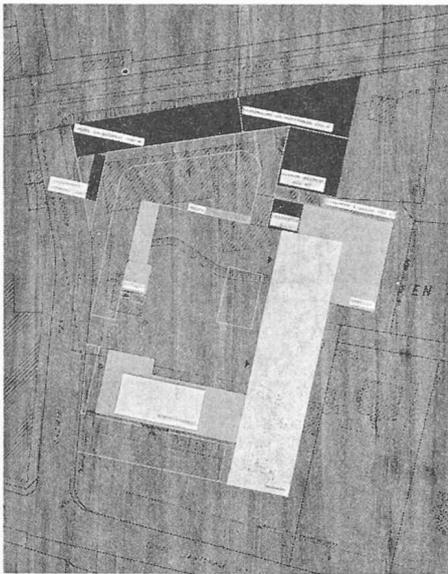
Plan du 1<sup>er</sup> étage.



Façade sud.



Façade nord.



Plan-masse.  
Echelle 1 : 2500.

## 2e prix

Projet « Vat ». M. Jean Serex, architecte, Morges.

L'implantation générale est bonne et les accès sont bien compris. Il n'y a pas d'entrée séparée pour les logements.

La liaison entre les bureaux et les dépôts et ateliers n'est possible que par l'extérieur. Cette disposition est particulièrement fâcheuse en ce qui concerne le contrôle des compteurs et le contrôle du matériel.

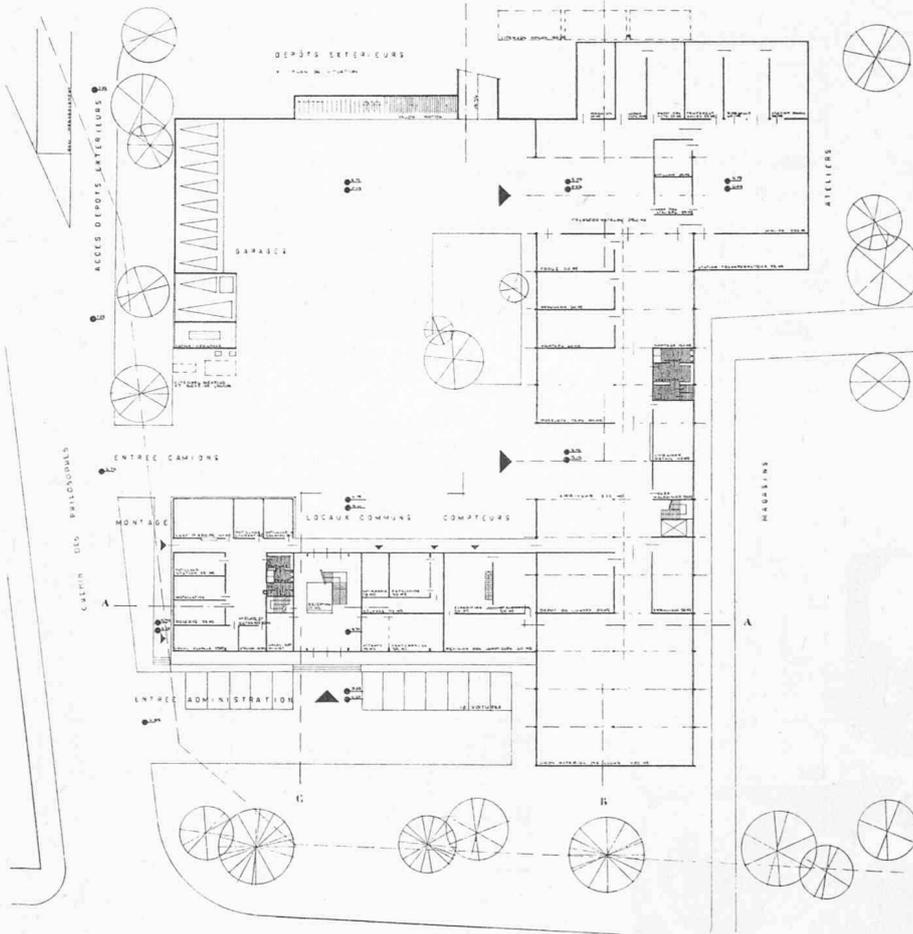
Les circulations verticales ne sont pas entièrement, ni parfaitement résolues.

Les garages sont bien placés, sauf ceux des vélos et motos du personnel.

La position avancée du mur frontal des magasins empiète défavorablement sur la zone de verdure.

La composition générale est heureuse et les volumes sont bien exprimés. La place d'entrée principale occupe une position favorable.

Le volume de construction est réduit. Il n'est pas possible d'envisager la location des appartements sans transformer la conception de l'immeuble administratif.



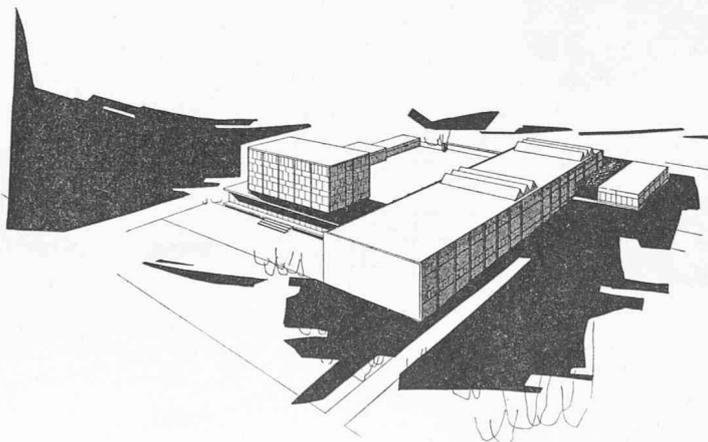
Plan du rez-de-chaussée.  
Echelle 1 : 1000.

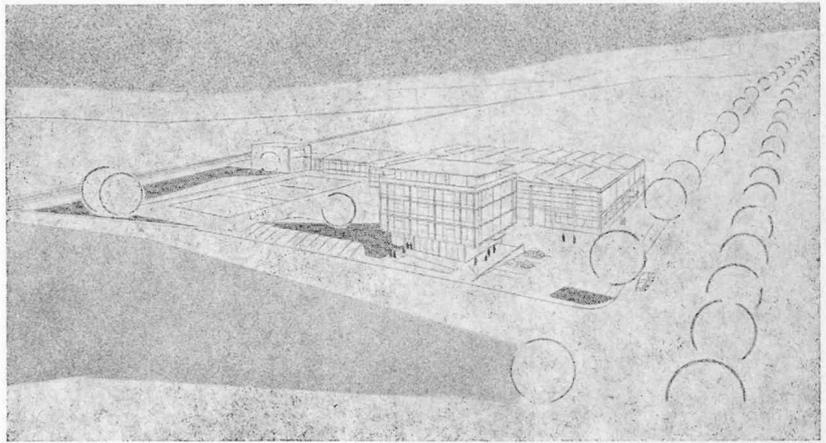
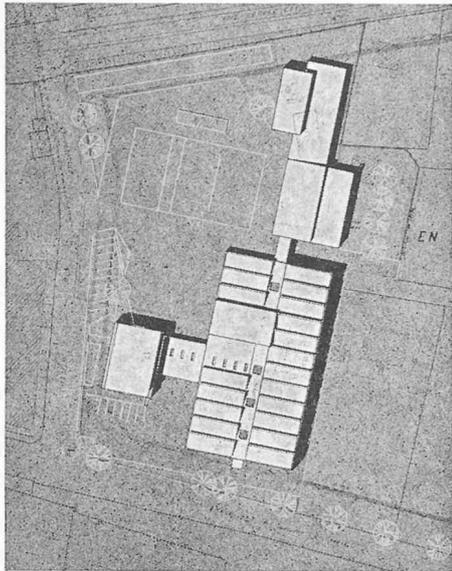
Sur la base des critiques, le jury établit alors le classement définitif et répartit les prix de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> prix : 5000 fr. au projet « CVE 1958 », M. Marc Piccard, Saint-Sulpice.
- 2<sup>e</sup> prix : 4500 fr. au projet « Vat », M. Jean Serex, Morges.
- 3<sup>e</sup> prix : 3000 fr. au projet « Ambre », M. André Mingard, Bussigny.
- 4<sup>e</sup> prix : 2500 fr. au projet « Ion », M. C.-P. Serex, Morges.

Le jury déclare que le projet « CVE 1958 » justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Le jury constate que le concours a répondu à l'attente de l'organisateur, qui dispose d'un projet qui peut lui donner satisfaction. Ce projet mérite toutefois des études complémentaires en tenant compte des observations faites dans le rapport du jury.





**3e prix**

*Projet « Ambre ».*  
M. André Mingard,  
architecte, Bussigny.

Plan-masse. Echelle 1 : 2500.

L'implantation générale est bonne, mais les magasins sont trop près de la route cantonale. La zone de verdure, au sud, est trop réduite. Une partie du sous-sol des dépôts représente un volume de construction inutilisé.

Les accès sont bons en général, bien que difficiles pour le local des transformateurs. Une entrée séparée est prévue pour les logements, mais sans relation avec les appartements autre qu'en ascenseur.

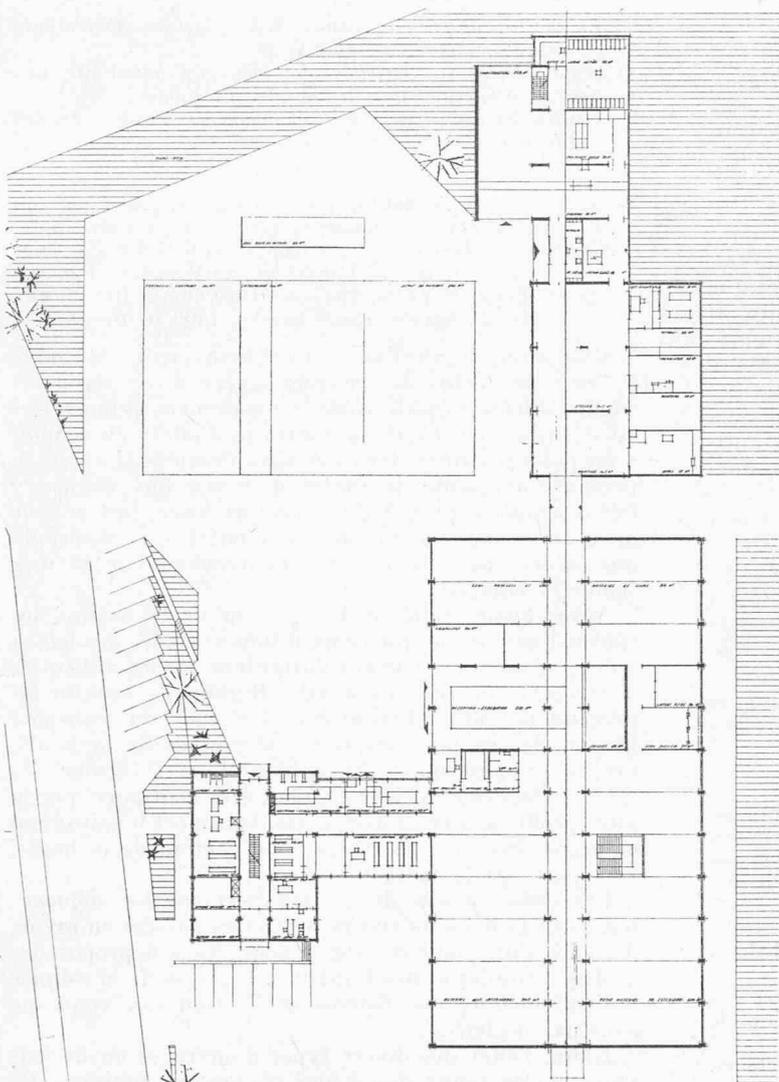
La disposition des magasins et des ateliers est excellente, mais l'organisation des bureaux sur trois niveaux, coupés de plus par l'étage réservé aux compteurs, est regrettable.

La position, l'organisation et l'accès des garages sont mal compris et affaiblissent les qualités de ce projet.

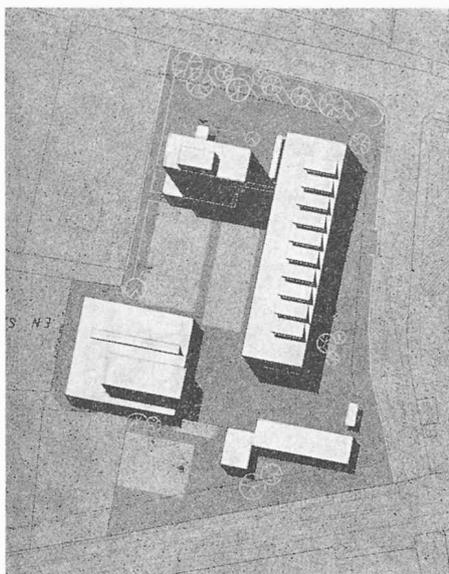
La composition générale est bonne, mais l'aspect extérieur est désavantagé par les sheds qui paraissent superflus.

Les logements sont bien étudiés, mais les pièces sont beaucoup trop petites, ceci sans raison suffisante puisque le retrait de l'étage supérieur n'était pas obligatoire.

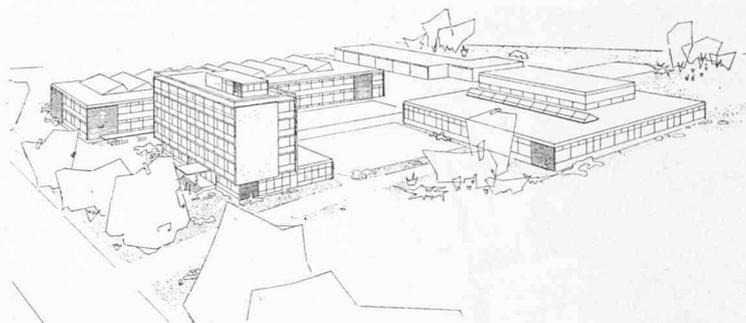
Le volume de construction est moyen. Il n'est pas possible d'envisager la location des appartements sans transformer la conception de l'immeuble administratif.



Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 1000.



Plan-masse. Echelle 1 : 2500.



#### 4e prix

Projet « Ion ». M. C. P. Serex,  
architecte à Morges.

L'implantation générale est trop dispersée et laisse peu de surface libre d'un seul tenant. Il n'y a pas d'entrée indépendante pour les logements.

La disposition des magasins et ateliers est acceptable, mais la relation entre le contrôle du matériel et le contrôle des compteurs et les dépôts correspondants est trop compliquée. La disposition des bureaux du réseau sur deux étages est fa-

cheuse et les bureaux du Dépôt sont dans une position trop excentrique.

Les relations horizontales sont compliquées par la position des dépôts extérieurs et la liaison entre les bureaux et les ateliers n'a lieu que par l'extérieur. Cette solution est inacceptable. Les plans des appartements sont bien étudiés. La composition générale est bonne, mais un peu trop tourmentée.

Le volume de construction est relativement réduit. Il n'est pas possible d'envisager la location d'appartements sans transformer la conception de l'immeuble administratif.

## BIBLIOGRAPHIE

**Précis d'énergie nucléaire**, par *Gilbert Cahen*, ingénieur, directeur des services nucléaires à la Compagnie pour la fabrication des Compteurs, et *Pierre Treille*, D<sup>r</sup> ingénieur, professeur d'énergie atomique à l'Ecole nationale supérieure du Génie maritime. 2<sup>e</sup> édition. Editions Dunod, 92, rue Bonaparte (6<sup>e</sup>). — Un volume 15,5×24 cm, 356 pages, 93 fig.

Ce précis de 350 pages environ, illustré de 93 figures, constitue une introduction à l'étude des problèmes que pose l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire. Il fournit les éléments essentiels nécessaires à la compréhension d'ouvrages plus spécialisés. Il donne la matière d'un cours de génie nucléaire complet, à l'intention des étudiants, techniciens et ingénieurs qui désirent acquérir les notions fondamentales qui sont à la base de l'utilisation des réactions de fission et de fusion à la production industrielle d'énergie.

Cette seconde édition a fait l'objet de profonds remaniements et de plusieurs adjonctions, en particulier sur : la cinétique des réacteurs et les problèmes de réglage — l'évacuation de la chaleur produite — la sécurité des installations nucléaires — la mesure des rayonnements — les matériaux fissiles et fertiles — les absorbeurs de neutrons — les dispositions générales des réacteurs et la comparaison critique des divers types — les principes de l'utilisation domestique de l'énergie des réactions de fusion des atomes légers.

#### Extrait de la table des matières :

1. *Constitution de la matière*. Relativité. Théorie quantique.
2. *Eléments de physique nucléaire*. Particules élémentaires. Radioactivité. Réactions nucléaires provoquées. Sections efficaces. La fission. Corps fissibles, produits de la fission. Energie libérée. Accélérateurs de particules.
3. *Les réacteurs nucléaires*. Equations du réacteur. Contrôle. Variations de régime. Réglage. Evacuation de la chaleur. Les réacteurs à fusion.
4. *Les matériaux constitutifs des réacteurs*. Les matériaux fissiles et fertiles. Modérateurs. Réflecteurs. Matériaux de structure. Absorbeurs de neutrons. Réfrigérants.
5. *Dispositions générales des réacteurs*. Types de réacteurs. Description.
6. *Les rayonnements et leurs dangers — la protection*. Effets sur les êtres vivants. Unités. Doses d'irradiation. Protection. Dispositions générales de sécurité.

7. *La mesure des rayonnements*. Les principes. Détecteurs électriques, physiques, chimiques.
8. *Applications industrielles de l'énergie nucléaire*. Les besoins d'énergie dans le monde. Propulsion.
9. *Utilisation industrielle des rayonnements*. Production des radio-éléments. Applications.

**Plages et côtes de sable**, par *J. Larras*, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, professeur d'hydraulique maritime et de travaux maritimes à l'E.N.S.E.H., Toulouse. « Collection du Laboratoire national d'hydraulique ». Paris, Eyrolles, 1957. — Un volume 16×24 cm, 120 pages, 34 figures. Prix : broché, 1400 fr. français.

Il apparaît aujourd'hui que les mouvements de sable le long des côtes ne peuvent guère être considérés comme dus à des alluvions constamment renouvelées ou détruites ; il s'agit au contraire d'allées et venues, d'un point à l'autre dans des aires données, d'un stock presque invariable de sables d'origine fort ancienne. Cet ouvrage, concis et d'une lecture aisée, fait le tour de ce que nous savons actuellement sur le transport des sables sous l'action des mouvements de la mer (houle et courants).

Après avoir traité de l'origine et de la nature des sables, l'auteur indique ce qu'il faut attendre des bilans volumétriques, en attirant l'attention sur les difficultés d'interprétation de ces bilans. Il rappelle ensuite les diverses notions indispensables à l'étude du transport littoral des sables ; propriétés physiques de la houle, propriétés physiques des sables. Puis il étudie les diverses façons dont le sable peut être transporté par la mer (profil en travers des plages, transport longitudinal et perpendiculaire au rivage sous l'action de la houle, transport par la marée).

Les conséquences de ce transport sur les déplacements de la ligne du rivage sont alors passées en revue, d'abord d'un point de vue général, puis à propos des flèches littorales et des tombolos. L'action de la salinité à l'embouchure des fleuves et l'action des vents ne sont pas négligées.

Enfin, l'effet des divers types d'ouvrages ou de travaux sur la tenue des sables côtiers est envisagé. Ce chapitre permet de choisir l'ouvrage le plus apte, soit à protéger une côte contre l'érosion, soit à retenir du sable pour constituer une plage, ou pour l'enrichir.